



## Litige sur une Contrainte

Par **adolphe dan**, le **13/09/2017** à **06:38**

Bonjour,

je viens ce jour vous posez une question sur le sujet d'une contrainte..

il y à de cela 5 mois j'ai signé une entente de régularisation d'une contrainte de la Caf suite à un trop perçu pour un montant de 48 Euros par mois.

A ce jour je n'ai pas eu de rejet.

hors il y une semaine de cela je reçois une injonction d'un huissier de justice qui me dit qu'ils ont été mandaté par la Caf pour cette contrainte en me demandant de régler la somme restante de 481 Euros.

ne comprenant pas je téléphone à la Caf qui me dit qu'il ne comprennent pas eux même car en effet les mensualités sont respectées. Et que j'allais recevoir un appel du service juridique afin de régler cette problématique.

Sans plus attendre j'appelle cet huissier afin d'avoir plus de renseignement et à ma grande surprise cet personne me répond qu'il n'était pas au courant de l'entente passé avec la Caf et qu'il lui faut un mail ou lettre stipulant cet accord . Faisant confiance à la Caf j'appel pour le dire qu'il me faut cette preuve de notre accord .

Du coup pas d'appel du service juridique de la semaine ..

Aujourd'hui l'huissier m'a bloqué l'argent sur mon compte et toujours pas de lettre ou de mail qui me permet de faire une main levée .

Est ce que quelqu'un pourrait m'aider s'il vous plait car je ne comprend pas pourquoi la CAF peut se permettre de rompre notre accord à l'amiable et si ils ont le droit de faire ça .

merci